

Qui sont les migrants mis à l'abri ? (Île-de-France, juin 2015-novembre 2016)

Rapport pour la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

**Mireille Eberhard, Erwan Le Méner, Émilie Segol
Août 2018**

Résumé

Plus d'un million d'étrangers sont venus chercher protection dans l'Union Européenne en 2015, donnant à voir aux États membres l'ampleur d'une crise migratoire débutée quelques années plus tôt. Les états s'organisent alors de différentes manières. La France met en place une politique associant étroitement accompagnement administratif et hébergement des migrants. La mise à l'abri constitue une condition du suivi administratif. Cela implique l'ouverture d'hébergements en grand nombre. À la seule échelle de l'Île-de-France, au moins 266 établissements recensés ont logé des migrants à la suite d'évacuations de campements de migrants installés dans l'espace public parisien entre juin 2015 et novembre 2016. Ce rapport dresse le portrait des individus mis à l'abri en Île-de-France au cours de cette période, entre la première opération d'évacuation et l'ouverture d'un portail unique pour les migrants, le Centre de premier accueil de la Porte de la Chapelle.

Au sein de ces hébergements, les individus sont identifiés et enregistrés dans le but de suivre et contrôler l'avancement de leurs démarches administratives. Le groupement d'intérêt public Habitat et Interventions sociales, avec le soutien des équipes des centres d'hébergement, établit une base de renseignements sur tous les individus hébergés. Cette base de données administratives, tronquée et anonymisée, est la source principale de ce rapport, qui s'appuie de façon complémentaire sur les informations prises auprès de migrants dans le cadre de bilans infirmiers, sur des observations collectives directes en hébergement, et sur une large documentation de seconde main sur les opérations d'évacuation et de mise à l'abri.

Dans la période considérée, au moins 21 124 migrants sont évacués de l'espace public parisien : pris dans le cordon de l'évacuation, puis conduits directement en bus vers un hébergement en Île-de-France (voire dans un hôtel ou un centre d'accueil et d'orientation en province). Dans les jours qui suivent leur emménagement, les résidents sont recensés. Le fichier du GIP-HIS permet alors de distinguer 14 214 individus (entre le décompte préfectoral à la descente du bus et l'enregistrement individuel en hébergement, les individus peuvent en effet prendre la tangente sans laisser de trace).

La population mise à l'abri (et prise en compte par les autorités) est composée en très large majorité de jeunes hommes seuls : l'effectif est à quatre-vingt-seize pourcents masculin, aux trois quarts âgés de moins de trente ans, et composé pour l'administration de célibataires (à l'exception d'un pourcent d'adultes en famille). Les neuf dixièmes de la population sont originaires de cinq pays : du Soudan (43%), d'Afghanistan (30%), d'Érythrée (9%), de Somalie (6%) et d'Éthiopie (3%). Les Syriens et les Irakiens, parmi les premiers contingents nationaux de nouveaux demandeurs d'asile dans l'Union, sont pratiquement absents des hébergements franciliens. La composition nationale des migrants varie nettement selon les lieux et les échelles où ils sont enregistrés.

L'information disponible sur les routes migratoires empruntées jusqu'en France, tirée des bilans infirmiers, est certes lacunaire. Elle invite toutefois à distinguer entre les trajets relativement courts quoique comportant plus de pays traversés des Afghans, et les parcours plus longs et hasardeux des Africains, au péril de la Libye avant celui de la Méditerranée. Les moyennes établies masquent sans surprise d'importantes disparités entre et à l'intérieur des groupes nationaux considérés.

C'est en moyenne après quatre mois sur le sol français que les migrants sont mis à l'abri. Les données fournies, mises à jour en juillet 2017 et écrasant les renseignements antérieurs, ne permettent pas de suivre l'évolution de la situation administrative des résidents. On peut simplement voir que pratiquement les trois quarts de ceux qui sont encore hébergés à cette date sont engagés dans une demande d'asile – tandis qu'un quart sont sous protection internationale. Cependant, les deux tiers de l'effectif mis à l'abri entre juin 2015 et novembre 2016 ne sont plus hébergés dans le dispositif migrants franciliens à l'été 2017. Parmi ces près de 10 000 individus, quatre sur dix ont été orientés vers le dispositif national d'accueil ou un centre d'accueil et d'orientation, mais presque la moitié sont « perdus de vue » (que les personnes aient volontairement quitté le centre ou bien qu'elles en aient été exclues), sans que l'on sache leur situation administrative au moment de leur sortie de l'hébergement.

Les observations conduites en hébergement ne permettent certainement pas d'expliquer l'installation en France ou le départ des migrants vers d'autres destinations. Mais elles laissent penser que la régularisation du séjour, quoique déterminante pour l'intégration, ne suffit pas seule à suspendre l'indétermination qui préside à l'expérience migratoire.